

**Collecte des déchets de plastiques agricoles non dangereux
et des cordages plastique - du 8 au 26 mai 2017
Collecte payante des filets d'enrubannage - du 15 au 29 juin 2017**

**Communiqué de presse
le 2 mai 2017**

1. Collecte gratuite des plastiques agricoles et cordages plastique

Les agriculteurs habitant en Province de Namur (et dans la commune de Héron) sont invités à participer gratuitement à la collecte des plastiques agricoles et cordages plastique en les déposant entre le 8 au 26 mai 2017 inclus sur l'un des sites de BEP Environnement.

La collecte concerne les déchets suivants :

- ✓ Les plastiques agricoles semi-propres tels que les bâches de couverture des silos, les plastiques de protection contre le gel et les films d'enrubannage ;
- ✓ les cordages en plastique.

Voici les consignes pratiques concernant la collecte :

Pour la collecte des **plastiques agricoles** :

- ✓ Ceux-ci doivent être brossés et pliés en paquets non ficelés de 20 kg maximum ;
- ✓ Il faut également séparer les bâches (plus épaisses) des films (stretch plus fins) ;
- ✓ Les plastiques agricoles ne peuvent pas être mélangés à d'autres matières telles que terre, les déchets de fourrage, les bâches en Top tex, les bidons plastiques, les bottes de ficelle,... ;
- ✓ Les paquets ficelés ne seront pas acceptés.

Pour la collecte des **cordages en plastique (nylon)** :

- ✓ Il faut veiller à ne pas mélanger les ficelles avec d'autres déchets tels que gants de fouille,...
- ✓ Les ficelles doivent être conditionnées en botte avant leur dépôt ;
- ✓ Elles doivent être apportées en big-bags ;
- ✓ Les emballages de produits phytosanitaires et les sacs d'aliments et d'engrais ne sont pas acceptés.

Le bon respect de ces différentes consignes permet de garantir un recyclage de qualité.

2. Collecte payante des filets d'enrubannage

Par ailleurs, BEP Environnement organise du 15 au 29 juin 2017 la récolte des filets d'enrubannage. Cette collecte sera payante, le coût à la tonne étant fixé à 65 € HTVA (21 % de TVA).

Pour la collecte des **filets d'enrubannage**, on vise les filets ayant servi à protéger des ballots issus de presses à balles rondes en matière plastique polyéthylène :

- ✓ Il faut veiller à enlever un maximum de paille subsistante, les plier et les présenter en paquets non ficelés de 20 kg maximum ;
- ✓ Les bâches (plus épaisses) doivent être séparées des films (stretch plus fins) ;
- ✓ Les filets agricoles ne doivent pas être mélangés à d'autres matières ;
- ✓ Les paquets ficelés ne seront pas acceptés.

3. Sites où déposer ses plastiques, cordages et filets

Quatre sites en la Province de Namur accueilleront les agriculteurs ou les Communes pour déposer les plastiques agricoles non dangereux, les cordages plastiques et les filets d'enrubannage :

Site intégré de gestion des déchets (SIGD) - Floreffe

Adresse du site : Route de la Lache 4 à 5150 Floreffe

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 07:00 à 15:30

Centre de Transfert de Ciney - Biron

Adresse du site : Rue du Marché Couvert à 5590 Ciney (Biron)

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 07:15 à 15:30

Centre de Transfert de Philippeville - Vodecée

Adresse du site : Rue de Merlemont à 5660 Philippeville (Vodecée)

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 08:00 à 15:30

Centre de Transfert de Gedinne - Malvoisin

Adresse du site : Route de Bouillon à 5575 Gedinne (Malvoisin)

Heures d'ouverture : le lundi, de 13:00 à 15:30 et du mardi au vendredi, de 08:00 à 15:30

Les agriculteurs et/ou Communes intéressés doivent d'une part demander le formulaire de participation par téléphone (081/718.211), par fax (081/718.250) ou par mail (csi@bep.be). Il est également téléchargeable via : <http://www.bep-environnement.be/actualites/en-mai-et-juin-collecte-de-baches-agricoles/>. Celui-ci doit être complété et renvoyé à BEP Environnement par fax ou par mail.

Un collaborateur reprendra contact et, après prépaiement (selon la quantité de cordes et de filets renseignée), la personne inscrite recevra une confirmation et des instructions pour le déversement des matières sur un de 4 sites de BEP Environnement.

Contact presse :

Ingrid BERTRAND | ibe@bep.be

081 71 71 75 | 0495 32 72 14

